

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution  
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2015

No de ligne	Description	Coûts (000\$) (1)	Volume (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> ) (2)	Coût moyen (¢/m <sup>3</sup> ) (3)
1	<b>TRANSPORT</b>			(1)/(2)
2	<b>Transport LH pour alimenter la zone Sud</b>			
3	- Service ferme - Tarif TCPL	224 198 \$	3 011 771	7,4440
4	- Service ferme - Tarif TCPL zone Nord dévié au Sud	7 587 \$	136 316	5,5657
5	- Service ferme - Marché secondaire	73 863 \$	685 912	10,7686
6		<u>305 648 \$</u>	<u>3 834 000</u>	<sup>(2)</sup> <u>7,9720</u>
7	<b>Transport SH pour alimenter la zone Sud</b>			
8	- Service ferme - SH Dawn	25 492 \$	-	-
9	- Service ferme - SH Parkway	14 201 \$	-	-
10	- Service ferme - SH STS	- \$	-	-
11	- Prime de transport à Dawn	37 183 \$	<sup>(3)</sup> 1 718 630	<sup>(4)</sup> 2,1635
12		<u>76 875 \$</u>	<u>1 718 630</u>	<u>4,4731</u>
13	<b>Transport pour alimenter la zone Nord</b>			
14	- Transport - Champion Pipeline	3 003 \$	-	-
15	- Service ferme - Tarif TCPL	6 027 \$	108 296	5,5657
16	- Service ferme - Marché secondaire	498 \$	9 633	5,1666
17		<u>9 528 \$</u>	<u>117 929</u>	<sup>(2)</sup> <u>8,0796</u>
18	<b>Autres capacités de transport</b>			
19	- Gaz d'appoint concurrence	66 \$	1 113	<sup>(5)</sup> 5,9486
20		<u>66 \$</u>	<u>1 113</u>	<u>5,9486</u>
21	<b>Variation d'inventaire</b>			
22	- Solde au début	34 539 \$	498 340	6,9308
23	- Solde à la fin	(34 471) \$	(497 364)	6,9308
24		<u>68 \$</u>	<u>976</u>	<sup>(6)</sup> <u>6,9308</u>
25	<b>Optimisation du transport</b>			
26	- Revenus de la vente de la FTLH non utilisé	- \$	-	<sup>(7)</sup> -
27	- Coûts de la vente de la FTLH non utilisé	- \$	-	<sup>(7)</sup> -
28	- Revenus de la vente de FTLH <i>a priori</i>	- \$	-	<sup>(7)</sup> -
29	- Coûts de la vente de FTLH <i>a priori</i>	- \$	-	<sup>(7)</sup> -
30	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	532 \$		
31		<u>532 \$</u>		
32				
33	<b>Autres frais</b>			
34	- Gaz utilisé dans les opérations	(2 687) \$	(38 765)	6,9308
35	- Gaz perdu	(2 683) \$	(38 706)	6,9308
36	- Ajustements d'inventaire	2 116 \$		
37	- Revenus financiers sur outils de transport	(12) \$		<sup>(8)</sup>
38	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	- \$		<sup>(1)</sup>
39	- Pénalités sur service ferme	- \$		
40		<u>389 453 \$</u>	<u>5 595 177</u>	<u>6,9605</u>
41	Transporté par le client	- \$	143 124	
42	Ventes de GNL ajustées à une valeur calorifique de 37,89	- \$	(34 471)	
43	<b>Transport pour la daQ (T)</b>	<u>389 453 \$</u>	<u>5 703 830</u>	

(1) Les écarts de facturation liés à l'application tardive des tarifs 2014 n'ont pas été comptabilisés dans un compte de frais reportés distinct.

(2) Ces écarts seront captés à même le trop-perçu/manque à gagner du service de transport au 30 septembre 2014, ce qui explique que l'amortissement de la ligne 38 soit nul.

(3) Gaz Métro-7, Doc. 6, Annexe 1, (I.11 + I.12 + I.17)

(4) Gaz Métro-21, Doc. 9, p.4, I.5, col.5

(5) Gaz Métro-7, Doc. 6, Annexe 1, I. 18

(6) Gaz Métro-7, Doc. 6, Annexe 1, I. 14

(7) Gaz Métro-7, Doc. 6, Annexe 1, I.9 moins Gaz Métro-7, Doc. 6, Annexe 1, I.23

(8) Gaz Métro-7, Doc. 1, p.119, I.9+I.11

(9) Gaz Métro-7, Doc. 1, p.119, I. 20

**Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution  
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2015**

No de ligne	Description	Ratio		Coûts en (000 \$)		
		Espace	Pointe	Espace	Pointe	Total
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1	<b>ÉQUILIBRAGE</b>					
2	<b>Frais d'entreposage</b>					
3	- Gaz d'entreposage souterrain à Dawn	47,3%	52,7%	6 530 \$	7 275 \$	13 805 \$
4	- Usine de LSR	0,0%	100,0%	- \$	6 915 \$	6 915 \$
5	- Gaz d'entreposage souterrain-PDL	7,1%	92,9%	352 \$	4 607 \$	4 959 \$
6	- Gaz d'entreposage souterrain-St-Flavien	100,0%	0,0%	13 057 \$	- \$	13 057 \$
7				<u>19 939 \$</u>	<u>18 797 \$</u>	<u>38 736 \$</u>
8	<b>Frais de transport</b>					
9	- Service STS - Dawn/Parkway/Franchise	51,7%	48,3%	23 290 \$	21 759 \$	45 049 \$
10	- Service SH - Dawn/Franchise	100,0%	0,0%	26 543 \$	- \$	26 543 \$
11	- Service SH - Dawn/Parkway/Franchise	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
12	- Prime d'équilibrage à Dawn	98,9%	1,1%	1 834 \$	20 \$	1 855 \$
13	- Vente d'outils de transport SH <i>a priori</i>	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
14				<u>51 668 \$</u>	<u>21 779 \$</u>	<u>73 447 \$</u>
15	<b>Optimisation des outils d'équilibrage</b>					
16	- Revenus de prêt d'espace	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
17	- Revenus d'échange et cessions d'optimisation	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
18	- Revenus pour STS-RAM	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
19	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	100,0%	0,0%	(532) \$	- \$	(532) \$
20				<u>(532) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(532) \$</u>
21	<b>Amortissement des frais reportés</b>					
22	- Transport gaz coussin	100,0%	0,0%	308 \$	- \$	308 \$
23	- Écart de revenu	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
24	- Frais d'équilibrage transférés de la fourniture	100,0%	0,0%	7 608 \$	- \$	7 608 \$
25	- Pass-on sur frais d'équilibrage de pointe	0,0%	100,0%	- \$	- \$	- \$
26	- Pass-on sur frais d'équilibrage d'espace	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
27				<u>7 916 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>7 916 \$</u>
28	<b>Équilibrage</b>			<u><b>78 991 \$</b></u>	<u><b>40 576 \$</b></u>	<u><b>119 567 \$</b></u>

(1) Les écarts de facturation liés à l'application tardive des tarifs 2014 n'ont pas été comptabilisés dans un compte de frais reportés distinct. Ces écarts seront captés à même le trop perçu/manque à gagner du service d'équilibrage au 30 septembre 2014, ce qui explique que l'amortissement de la ligne 23 soit nul.

(2) Gaz Métro-21, Doc. 8, p.1, l.5

(3) Gaz Métro-21, Doc. 9, p.4, l.5, col.6

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution  
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2015

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	Coûts (000 \$)
1	<b><u>FRAIS DE DISTRIBUTION</u></b>	
2	<b><u>Coût du gaz perdu ( 38 706 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</u></b>	
3	- Coût du transport perdu	2 683 \$
4	- Coût de la compression perdue	181 \$
5	- Coût de la fourniture perdue	5 676 \$
6	- Coût du SPEDE perdu	727 \$
7		<u>9 266 \$</u> <sup>(2)</sup>
8	<b><u>Autres frais de distribution</u></b>	
9	- Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz	2 294 \$
10	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	10 878 \$ <sup>(1)</sup>
11	- Mercaptan	400 \$
12		<u>13 572 \$</u>
13	Frais de distribution	<u>22 839 \$</u>
14	Coût annuel de transport, de l'équilibrage et de la distribution (somme de GM-21, Doc. 9, p.1, l.43 + p.2, l.28 + p.3, l.13)	<u>531 858 \$</u>
15		
16	<sup>(1)</sup> Cet écart résulte de l'application tardive des tarifs de 2014.	
17	<sup>(2)</sup> Établi selon un taux de gaz perdu de 0,67 %.	

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution  
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2015

Fonctionnalisation des achats à Dawn

- 1 Volume d'achat 1 718 630 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>  
2 Prime d'achat à Dawn

	Prix global	Fonctionnalisation par service				
		Fourniture	Compression	Transport & équilibrage	Transport annuel	Équilibrage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1)-(2)-(3)	(5)	(6) = (4)-(5)
3	\$/GJ 4,971	4,251	0,121	0,599	0,571	0,028
4	¢/m <sup>3</sup> 18,834	16,106	0,457	2,271	2,164	0,108
5	(0000 \$) 323 693	276 802	7 853	39 038	37 183 (1)	1 855 (2)

- 6 La valeur du transport annuel (colonne 5) est égale à la moyenne des « Futures » publiés durant le mois de février 2014 par la source de référence :

7 TD Energy Trading Inc. – Energy Daily

8

Période d'achat		"Futures"	"Futures"	Différentiel	Ratio de	Compression	Transport
début	fin	Empress	Dawn				
(1)	(2)	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ
		(3)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6)	(7) = (3)x(6)	(8) = (5)-(7)
9	2014-10-01 2015-09-30	4,074	4,762	0,688	2,86%	0,117	0,571

- 10 Le ratio de compression (colonne 6) n'étant pas inclus dans la publication utilisée en référence, la moyenne des ratios de compression entre Empress et Dawn établis par TCPL pour les 12 derniers mois connus, soit mars 2013 à février 2014, est utilisée.

(1) Gaz Métro-21, Doc. 9, p.1, l.11

(2) Gaz Métro-21, Doc. 9, p.2, l.12

**Définition des rubriques de la pièce**

**Gaz Métro-21, Document-9, p.1 – Coût annuel du transport**

**1 Transport LH pour alimenter la Zone Sud**

- 2 • L3 – Service ferme – Tarif TPCL : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable  
3 du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule  
4 vers EDA.
- 5 • L4 – Service ferme – Tarif TCPL Zone Nord dévié au Sud : Coûts et volumes pour  
6 la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL à destination de  
7 NDA excédentaire aux besoins quotidiens et ayant été dévié vers EDA.
- 8 • L5 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe et  
9 variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à  
10 transporter de la molécule vers EDA.

**11 Transport SH pour alimenter la Zone Sud**

- 12 • L8 – Service ferme – SH Dawn : Coûts pour la portion fixe et variable du transport  
13 SH Dawn contracté avec TCPL ou sur le marché secondaire ayant servi à  
14 transporter de la molécule vers EDA.
- 15 • L9 – Service ferme – SH Parkway : Coûts pour la portion fixe et variable du  
16 transport SH Parkway contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la  
17 molécule vers EDA.
- 18 • L10 – Service ferme – SH STS : Coûts pour la portion fixe et variable du transport  
19 SH STS contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- 20 • L11 – Prime de transport à Dawn : Coûts de la prime de transport payée dans le  
21 prix d'achat à Dawn pour la molécule à transporter vers EDA.

**22 Transport SH pour alimenter la Zone Nord**

- 23 • L14 – Transport – Champion Pipeline : Coûts pour Champion Pipeline.
- 24 • L15 – Service ferme – tarif TCPL : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable  
25 du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule  
26 vers NDA.

- 1       • L16 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe  
2       et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à  
3       transporter de la molécule vers NDA.

4       **Autres capacités de transport**

- 5       • L19 – Gaz d'appoint concurrence : Coûts et volumes pour le transport du gaz  
6       d'appoint concurrence.

7       **Variation d'inventaire**

- 8       • L22 – Solde d'inventaire au début : Volume d'unités en inventaire au coût moyen  
9       d'inventaire de transport en début d'exercice.

- 10      • L23 – Solde d'inventaire à la fin : Volume d'unités en inventaire au coût moyen  
11      d'inventaire de transport en fin d'exercice.

- 12      • L24 – La variation d'inventaire est l'écart en volume et en coûts entre le solde de  
13      départ et le solde de fin.

14      **Optimisation du transport**

- 15      • L26 – Revenus de la vente du FTLH non utilisé : Revenus et volumes issus des  
16      cessions non considérées *a priori* (voir la définition de « vente *a priori* » à la pièce  
17      Gaz Métro-9, Document 5 de la R-3782-2011).

- 18      • L27 – Coûts de la vente du FTLH non utilisé : Coûts et volumes issus des cessions  
19      non considérées *a priori*.

- 20      • L28 - Revenus de la vente de FTLH *a priori* : Revenus et volumes issus des  
21      cessions considérées *a priori*.

- 22      • L29 – Coûts de la vente du FTLH *a priori* : Coûts et volumes issus des cessions  
23      considérées *a priori*.

- 24      • L30 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire : Transfert du  
25      coût résiduel des ventes de transport déduction faite des revenus d'OMA vers les  
26      coûts d'équilibrage, tel qu'établi au dossier tarifaire.

27      **Autres frais**

- 28      • L34 – Gaz utilisé dans les opérations : Réduction des coûts et des volumes de  
29      transport pour le gaz naturel transporté et utilisé à des fins opérationnelles  
30      (compression, postes de livraison, etc.).

- 1 • L35 – Gaz perdu : Réduction des coûts et des volumes de transport pour le gaz  
2 naturel transporté mais non comptabilisé en franchise (perdu).
- 3 • L36 – Ajustements d'inventaire : Coût net des ajustements d'inventaire de  
4 transport correspondant au coût d'ajustement d'inventaire lors de « pass-on »  
5 moins la portion des revenus facturés aux clients.
- 6 • L37 – Revenus financiers sur outils de transport : Revenus tirés d'opérations  
7 financières grâce à l'optimisation des outils de transport.
- 8 • L38 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart  
9 de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs.
- 10 • L39 – Pénalités sur service ferme – Coût des pénalités facturées par TCPL.

**Gaz Métro-21, Document-9, p.2 – Coût annuel de l'entreposage**

11 **Frais d'entreposage**

- 12 • L3 – Gaz d'entreposage souterrain à Dawn : Coûts d'entreposage pour l'opération  
13 du site d'Union Gas comprenant la prime fixe, les frais d'injection sur retraits, les  
14 frais de retraits et les coûts de fuel.
- 15 • L4 – Usine LSR : Coûts d'opération de l'année ainsi que les frais d'injection sur  
16 retraits.
- 17 • L5 – Gaz d'entreposage souterrain – PDL : Coûts de la prime fixe et du fuel pour  
18 le site de Pointe-du-Lac.
- 19 • L6 – Gaz d'entreposage souterrain – St-Flavien : Coûts de la prime fixe et du fuel  
20 pour le site de St-Flavien.

21 **Frais de transport**

- 22 • L9 – Service STS – Dawn/Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et variables  
23 TCPL, VT1 et VT3, coûts de fuel sur TCPL, VT1 et VT3, autres frais divers  
24 (overrun, pressure, etc.).
- 25 • L10 – Service SH – Dawn/Franchise : Coûts des primes fixes et variables, coût du  
26 tarif de réception à Dawn et coûts de fuel utilisés pour l'équilibrage.
- 27 • L11- Service SH – Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et variables TCPL  
28 et VT1 ainsi que coûts de fuel TCPL et VT1 utilisés pour l'équilibrage.

1 • L12 – Prime d'équilibrage à Dawn : Coûts de la prime d'équilibrage payée dans le  
2 prix d'achat à Dawn.

3 • L13 – Vente d'outils de transport SH *a priori* : Revenus et volumes issus des  
4 cessions de SH considérées *a priori*.

5 **Optimisation des outils d'équilibrage**

6 • L16 – Revenus de prêt d'espace : Revenus pour les prêts d'espace effectués à  
7 Dawn.

8 • L17 – Revenus d'échange et cessions d'optimisation : Revenus tirés d'opérations  
9 financières grâce à l'optimisation des outils d'équilibrage.

10 • L18 – Revenus pour STS-RAM : Revenus tirés de l'optimisation des crédits  
11 STS-RAM.

12 • L19 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire : Coûts  
13 résiduels des ventes de transport après avoir déduit les revenus d'OMA transférés  
14 vers les coûts d'équilibrage au dossier tarifaire.

15 **Amortissement des frais reportés**

16 • L22 – Transport gaz coussin : Amortissement du frais reporté du gaz coussin.

17 • L23 – Écart de revenu : Amortissement de l'écart de revenu de l'année précédente  
18 dû à l'application tardive des tarifs.

19 • L24 – Frais d'équilibrage transférés de la fourniture : Amortissement du coût  
20 résultant de l'achat saisonnier de fourniture à Empress ou à Dawn transféré de la  
21 fourniture vers l'équilibrage.

22 • L25 – Pass-on sur frais d'équilibrage de pointe : Amortissement des coûts liés aux  
23 changements de tarifs de l'année précédente affectant la pointe.

24 • L26 – Pass-on sur frais d'équilibrage d'espace : Amortissement des coûts liés aux  
25 changements de tarifs de l'année précédente affectant l'espace.

**Gaz Métro-21, Document-9, p.3 – Frais de distribution**

26 **Coût du gaz perdu**

27 • L3 – Coût du transport perdu : Coût du transport pour le gaz non comptabilisé  
28 (perdu).

- 1       • L4 – Coût de la compression perdue : Coût de la compression pour le gaz non  
2       comptabilisé (perdu).
- 3       • L5 – Coût de la fourniture perdue : Coût de la fourniture pour le gaz non  
4       comptabilisé (perdu).
- 5       • L6 – Coût du SPEDE perdu : Coût du SPEDE pour le gaz non comptabilisé (perdu).
- 6       **Autres frais de distribution**
- 7       • L9 – Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz : Coûts liés à la  
8       compression et à la transmission du gaz naturel en franchise.
- 9       • L10 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart  
10      de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs.
- 11      • L11 – Mercaptan : Coût du mercaptan ajouté dans les postes de livraison.